

## **Le mot du président**

Madame, Monsieur, Chers adhérents,

En cette fin d'année, il est bon de lever la tête du guidon pour voir où l'on va. C'est ce que je vous propose en quelques lignes, en guise de vœux.

De tout temps la forêt a fourni aux hommes l'énergie pour se chauffer, pour ses forges, son industrie, ses meubles, pour la construction et pour la guerre. Le besoin crée la fonction.

**Qu'en est-il aujourd'hui ?** Dès lors que le charbon a remplacé le bois de feu, fin XIX<sup>ème</sup> siècle, puis le pétrole au XX<sup>ème</sup>, où le béton a remplacé le bois de construction, la forêt s'est trouvée délogée des impératifs énergétiques ou producteur de matériaux et son rôle primordial dans la société rurale et industrielle s'est peu à peu estompé. Parallèlement, la vie moderne fait apprécier la forêt pour son calme et les loisirs qu'elle procure (promenade, chasse). Les passionnés d'environnement, scientifiques et prétendus tels, considèrent la forêt comme l'un des milieux parmi les moins impactés par les activités humaines et la pollution, au point que certains voudraient même en faire un sanctuaire naturel !

Mais pour le XXI<sup>ème</sup> siècle, la forêt reste un formidable stock d'énergie et de matériaux que l'Etat redécouvre. Elle est aussi un poumon vert qui absorbe 20% du gaz carbonique produit chaque année dans notre pays. Son rôle dans la transition énergétique est incontournable !

### **Qu'en sera-t-il demain ?**

Le bois, par nature, n'est pas homogène. Sa diversité est très étendue tant par les essences, l'aspect ou la résistance mécanique que par sa composition chimique. C'est un matériau dont l'artisanat a su révéler toutes les qualités esthétiques dans l'ameublement et la décoration, mais l'industrie a plus de difficulté à valoriser ses qualités, à part peut-être, la tonnellerie qui a su en faire un habit de luxe pour nos grands vins. Pour l'avenir, nous pouvons encore espérer que le luxe d'un beau meuble ou d'un beau produit pourra valoriser les parties les plus nobles de nos arbres à un prix décent, en rapport avec la durée de l'investissement et le coût des soins apportés par le sylviculteur. Mais pour le reste... ?

Une part sera toujours partiellement utilisée dans les emplois traditionnels, charpente, meubles et aménagements divers mais il faut être réaliste : la génération « IKEA, j'achète pas cher et je jette » révèle un comportement social nouveau qui bouscule nos traditions mais cette génération accepte aussi plus facilement d'investir dans une maison construite en bois.

Dans un futur proche, l'industrie maintenant associée au développement de la filière bois, s'oriente vers le développement de systèmes constructifs innovants, à partir de résineux ou de bois feuillus de moyenne gamme. Le principe est de faire des contreplaqués épais à partir de planches entrecroisées, voire même d'isolants et de parements pour en faire des murs massifs et des cloisons. C'est une voie intéressante pour les produits d'éclaircie des peuplements en cours de conversion en futaie.

Le bois reconstitué est une autre voie déjà utilisée et qui s'est diversifiée en différents produits : panneaux simples à base de sciure et de colle ou mélaminés, panneaux OSB à base de copeaux ; ces produits sont maintenant largement utilisés dans la construction de la maison bois. Ils remplacent peu à peu les contreplaqués faits à partir de peuplier ou de bois exotiques.

Le reste c'est aussi le bois énergie, une solution au pis-aller pour certains, une forme valorisante de produits jusque-là inexploités pour d'autres. Mais on peut aussi espérer aussi voir l'industrie chimique puiser dans cette ressource pour en faire des produits nobles à forte valeur ajoutée ; des initiatives sont en cours dans ce sens. Le bois peut avoir plusieurs vies ; produire de l'énergie est le stade ultime.

### **Quelle conduite devons-nous adopter ?**

Votre syndicat a pris le parti d'être présent et attentif à toutes ces évolutions afin que les producteurs que vous êtes ne soient pas la variable d'ajustement. Il est fondamental que les pouvoirs publics et les utilisateurs de nos produits comprennent que les forestiers sont des producteurs et qu'ils sont incontournables : **vous êtes le premier maillon de la filière bois** ; c'est encore à vous qu'appartient la décision de couper le bois et il faut que votre travail soit rétribué à sa juste valeur. Tous, vous et eux, doivent en être conscients.

En effet, vous alimentez durablement une filière de production et de transformation industrielle qui contribue à faire vivre la ruralité dans son ensemble. C'est tout le sens de notre action lorsque nous vous représentons dans les différentes instances officielles.

Soutenez notre action ; soyez présents en forêt, mais pas seulement ! Même si la loi d'avenir pour la forêt constitue une reconnaissance de la forêt en tant que source de matière première, le Plan national Forêt Bois qui en résulte ne sera pas concrétisé avant deux ans en région ! On peut y voir une volonté politique de développement de la filière bois mais quand on voit la difficulté de mettre place les moyens correspondants, c'est certain, il faudra se battre si l'on veut en tirer quelque chose de concret pour les forestiers.

Je me fais l'interprète de mes collègues forestiers, administrateurs de votre syndicat pour vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année qui vient.

Daniel DUYCK

Président

## **Informations de fin d'année**

Comme chaque année nous avons rendez-vous avec les lecteurs de notre second flash écrit de l'année. Faisons le point sur les informations qui nous sont parvenues depuis notre assemblée générale en insistant sur les points forts.

### ➤ **Formation**

**FOGEFOR** : Un nouveau cycle de formation commence en janvier 2017, à l'intention des propriétaires nouvellement arrivés à la forêt et qui souhaite découvrir les éléments essentiels de la vie de la forêt, de sa gestion, son économie, sa fiscalité etc... 2 réunions sur un an, un vendredi par mois. Coût : 240 € pour l'année (20€ par jour).

Pour tous renseignements : CRPF Mme Béatrice LACOSTE tel : 02 33 82 41 62, 06 07 97 21 19 ;

mail: [beatrice.lacoste@crpf.fr](mailto:beatrice.lacoste@crpf.fr)

**CERTIPHYTO** : L'achat et usage des produits agro-pharmaceutiques sera réservé strictement aux professionnels et vous n'en trouverez plus, même en jardinerie. L'usage forestier en est réservé à ceux qui ont fait une formation de deux jours. Votre syndicat a déjà organisé deux sessions ; un troisième et certainement dernière aura lieu les 7 et 8 février. Il reste 4 places, profitez en car aucune autre programmation n'est envisagée. Coût de la formation 200€. Renseignements : 06 22 92 02 37. Ou mail: [Sfp14-50@orange.fr](mailto:Sfp14-50@orange.fr)

### ➤ **Revenus bois :**

La situation des marchés est globalement bonne et même excellente pour le chêne qui retrouve enfin des marchés rémunérateurs pour les arbres de qualité avec une demande très active de bois de tonnellerie. Notons cependant que le BREXIT peut avoir des conséquences sur le prix du chêne de moindre qualité nos scieurs écoulent en majorité vers sur la Grande Bretagne sachant aussi que l'export des grumes a été freiné par les nouveaux règlements phytosanitaires décrétés en juillet par le

ministère de l'agriculture. Le frêne commence à arriver en quantité et les prix sont un peu en retrait. Concernant le bois énergie les prix se maintiennent autour de 14 euros le stère en bois durs.

➤ **Réunification de la Normandie :**

Elle va son train de sénateur car elle consiste à restructurer les services mais surtout les plans financiers ; et ce point est nouveau. Le plan de développement rural (PDR) établi pour 2014/2020 pour la Basse-Normandie qui assoit le financement des investissements forestiers avec l'aide de l'Europe devait continuer jusque 2020 avec des enveloppes financières définies en 2014. Il a été refondu avec celui de la Haute-Normandie avec pour corollaire une réduction de 24% des crédits forêt en BN et de 11% en HN, ce, au profit des aides agricoles aux aléas climatiques !

Dans le même temps, il est confirmé que, conformément à la loi dite « d'avenir », l'Etat n'interviendra plus financièrement en forêt en cas de catastrophe naturelle pour la reconstitution des peuplements, à charge pour les forestiers de s'assurer incendie tempête !!! C'est l'incohérence poussée à l'extrême : c'est qui est bon pour les agriculteurs n'est pas valable pour les forestiers.

Devant cet état de fait, l'ensemble des partenaires de la filière bois-forêt a protesté unanimement, avec pour résultat un rendez-vous en janvier.

L'année 2017 verra la mise en place d'un Programme régional forêt-bois et d'un Contrat régional forêt bois où l'on sent bien déjà que les industriels de la filière veulent s'imposer, alors qu'il serait essentiel de construire ensemble amont-aval si nous voulons encore exister dans l'économie régionale.

➤ **Nouvelles dispositions de la loi d'avenir concernant les tempêtes**

Comme il est écrit plus haut, **la loi de modernisation sur l'agriculture et la forêt votée en 2010 exclut les propriétaires forestiers de toute indemnisation par l'Etat en cas de sinistre en forêt à compter du 1er janvier 2017.**

Notre fédération continue à œuvrer auprès de l'administration et du gouvernement pour que les forestiers ne soient pas abandonnés par l'Etat en cas de tempête exceptionnelle.

C'est pourquoi dès 2013 notre fédération a lancé un **appel d'offres international afin de mettre en place une assurance forestière au meilleur tarif**. Elle a participé au développement de SYLVASSUR avec le courtier Verspieren et les Lloyds, induisant une évolution des produits existants. SYLVASSUR est une assurance très complète conçue pour les propriétaires par le syndicalisme. Vous choisissez librement les parcelles que vous voulez assurer. Vous choisissez le niveau de garantie par hectare que vous souhaitez pour chaque parcelle et nous il vous est proposé le meilleur tarif possible. Bien entendu, d'autres assureurs forestiers -comme Groupama ou (et) Pacifica- proposent également des garanties.

Nous sommes bien conscients que les assurances incendie et tempête viennent alourdir la liste déjà longue des charges en forêt privée. Le Conseil d'administration de la Fédération, constitué de vos représentants, a décidé qu'il était de notre devoir de vous proposer à nos adhérents une assurance adaptée à vos attentes. **Avec SYLVASSUR c'est donc possible désormais**. Vous pouvez vous en rendre compte par vous-même si vous êtes connectés à internet, en faisant un devis gratuit sans

engagement en moins de 5 minutes sur [www.sylvassur.com](http://www.sylvassur.com) . Sinon, l'équipe SYLVASSUR se tient à votre disposition au 01 47 20 66 55.

➤ **Remboursement de TVA pour les sylviculteurs qui sont forfait TVA**

Petit rappel concernant la TVA sur les bois vendus au cours de l'année 2016 :

La plupart des propriétaires forestiers n'ont pas opté pour le réel TVA. Quand ils vendent un lot de bois, ils ne facturent pas de TVA.

Si vous êtes dans ce cas, vous demandez à l'acheteur une attestation d'achat de produits agricoles (hors TVA) ; puis, vous vous procurez auprès du service des impôts l'imprimé de déclaration des coupes vendues sans facturation de TVA pour récupérer une partie de celle-ci. Ainsi, grâce à votre identification SIREN et avec le formulaire n° 3520 (cerfa 10158\*18), vous pourrez demander un **remboursement forfaitaire** de la TVA au taux 4.43% calculé sur le montant de vos ventes de bois en 2015. **C'est à faire maintenant pour l'année 2016 !**

Pour ce faire, les services fiscaux doivent vous connaître en tant que sylviculteur par votre numéro d'identification SIREN. Si vous n'en avez pas, vous devez le demander.

**Rappel : Comment obtenir un numéro de SIREN ?**

---

Le numéro SIREN est un numéro unique d'identification. Si vous n'en avez pas, il faut vous identifier en tant que propriétaire forestier exploitant (et non exploitant forestier) auprès du **centre de formalités des entreprises** de la **chambre d'agriculture** du département où se trouvent vos bois, ou auprès du **centre départemental des impôts**.

Vous devez pour cela renseigner l'imprimé de "déclaration de création d'une entreprise agricole" (disponible aussi sur internet) sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr).

- [Formulaire PO agricole \(personnes physiques\) - Cerfa n°11922\\*03 et notice](#)
- [Formulaire MO agricole \(personnes morales\) - Cerfa n°11927\\*02 et notice](#)
- L'activité de sylviculteur correspond au code APE 020A.
- Vous n'êtes pas obligé de vous affilier et de cotiser à la MSA.
- Vous n'avez pas de déclaration fiscale à effectuer.

**Cette démarche est entièrement gratuite.**

**NB :** Le sylviculteur non assujetti à la TVA au réel et doté d'un N° de SIREN, peut bénéficier du taux de TVA réduit pour les travaux forestiers.

➤ **La chasse :**

Cet autre revenu de la propriété forestière tient une bonne place car c'est un revenu constant. Il y a toutefois de ce côté une alerte qui s'est faite jour lors de élections des administrateurs des Fédérations Départementales des Chasseurs en avril dernier. Alertés par nos adhérents, nous avons enquêté et constaté que très peu de propriétaires de terrains chassables prennent la peine d'aller voter. La plupart ne savent même pas qu'ils peuvent avoir un droit de vote !

Vous trouverez donc ci-joint une lettre ouverte aux propriétaires pour vous informer et vous sensibiliser sur ce point, ainsi que le mode d'emploi pour déléguer leur suffrage si vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer lors de l'assemblée générale de la Fédération des chasseurs. Aidez-nous à défendre vos droits ; aux AG des Fédérations de Chasseurs, VOTEZ !

➤ **Election des conseillers du Centre Régional de la propriété forestière de Normandie.**

Votre syndicat parraine la candidature de Louis-René de LESQUEN avec Marie-Paule LECERF comme suppléante pour le Calvados et de Philippe BOCQUET avec Aimeric de BEAUVILLE comme suppléant pour la Manche. Vous recevrez les instruments de vote par courrier en Janvier car ce vote se fait par correspondance. IL FAUT VOTER même si vous pouvez penser que le résultat ne fait pas de doute. Un vote massif est le signe que les forestiers ne sont pas passifs et notre poids politique dépend de votre mobilisation.

➤ **Cotisation syndicale :**

Elle n'a pas bougé depuis l'an dernier. N'oubliez pas de la régler dès que possible et surtout avant fin janvier. Votre cotisation nous permet de vous assurer la responsabilité civile et de mener nos actions locales et nationales.

A cet effet notez bien que l'adresse de notre secrétaire a changé : **Mme Christine HENRY, Le MESNIL, 14240 SAINTE HONORINE de DUCY**, son adresse mail également : Christine HENRY [sfp14.50-christine.henry@orange.fr](mailto:Christine.HENRY@sfp14.50-christine.henry@orange.fr)

**Notre prochaine Assemblée Générale aura lieu le 1<sup>er</sup> AVRIL 2017 dans le sud de la Manche à La LUCERNE d'OUTREMER ;** Même si cela peut paraître un peu loin pour certains adhérents du Calvados, c'est un site qui mérite à lui seul le déplacement. Réservez donc cette journée sur votre agenda !